

Tableau 11-5
Caractéristiques des logements à la date de l'interview, Canada, provinces et territoires, années récentes —
Nouveau-Brunswick

	2005	2006	2007	2008	2009
	pourcentage				
Individuelle non attenante	70,6	74,7	71,9	74,4	73,8
Individuelle attenante	3,4	4,6	4,3	4,7	6,0
Appartement	19,6	15,9	18,1	16,8	15,6
Autre type de logement	6,4	4,8	5,7	4,1	4,5
Logements ont besoin de réparations majeures	12,9	13,7	13,0	14,9	13,5
Logements ont besoin de réparations mineures	16,6	16,7	16,6	17,7	16,7
Logements n'ont besoin d'aucune réparation	70,5	69,6	70,4	67,5	69,7
Logement est possédé	76,8	76,6	75,5	78,3	76,0
Avec hypothèque(s)	36,1	38,1	37,8	39,7	38,4
Sans hypothèque	40,7	38,5	37,8	38,6	37,6
Logement est loué	23,2	23,4	24,5	21,7	24,0
Logements de 1 à 4 pièces	23,1	19,4	22,6	20,4	22,0
Logements de 5 pièces	18,7	21,1	19,5	21,9	19,3
Logements de 6 pièces	17,7	17,8	16,9	15,5	17,3
Logements de 7 pièces ou plus	40,5	41,7	41,0	42,2	41,4
Salles de bains	99,9	99,9	99,8	100,0	100,0
1	72,1	70,5	70,0	71,1	68,9
2 ou plus	27,8	29,4	29,9	28,9	31,1
Appareil de chauffage le plus utilisé					
Fournaise à vapeur ou à eau chaude	8,8	8,9	6,7	5,8	6,4
Fournaise à air chaud	27,6	23,4	23,5	25,0	22,6
Autre fournaise à air chaud
Poêle	12,3	14,5	13,5	13,9	15,4
Électrique	51,3	53,2	56,3	55,2	55,6
Autre	F	F	F	F	F
Âge de l'appareil de chauffage le plus utilisé					
5 ans ou moins	21,2	24,1	23,7	27,4	26,4
6 à 10 ans	17,5	13,8	14,0	16,9	16,4
Plus de 10 ans	61,3	62,1	62,4	55,6	57,2
Combustible le plus utilisé					
Mazout ou autre combustible liquide	21,4	19,8	16,1	14,6	12,4
Gaz naturel	F	F	F	3,9	4,3
Gaz en bouteille	F	2,8	F	F	F
Électricité	57,1	58,6	63,0	60,5	61,0
Bois de chauffage	21,0	18,7	18,6	20,2	21,3
Autre	F	F	F	F	F
Combustible le plus utilisé pour l'eau chaude					
Mazout ou autre combustible liquide	7,6	8,2	6,3	4,1	F
Gaz naturel	F	F	F	3,8	4,5
Électricité	91,2	88,2	91,1	91,1	91,6
Autre	F	3,6	2,6	F	F
Combustible le plus utilisé pour cuisiner					
Gaz naturel	F	F	F	F	F
Électricité	98,5	98,0	98,4	97,7	97,2
Autre	F	F	F	F	F

Note(s) : Depuis 2006, la date de référence est celle de l'interview et non pas le 31 décembre de l'année de référence dans le cas de la composition du ménage, du mode d'occupation et des caractéristiques du logement et de l'équipement ménager. On a écarté la distinction entre les ménages et leurs membres en occupation toute l'année et une partie de l'année.